

1668 Mai 29., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,
[AN DEN ZUGER STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"Je vous suis bien obligé de la lettre, que vous avez pris la peine de m'écrire le 28 du courant:¹ de la quelle je vous remercie de tout mon Coeur, comme aussy des offices, et recommandations, que vous avez fait aupres de M^r le nouveau L'Andamen de [Stadt und Amt] Zug [- am 6. Mai hatte die Landsgemeinde Karl **Brandenberg** zum Ammann gewählt; die Bemühungen des sav. Ambassadeuren um Zug sind auf dem Hintergrund der von den neugl. Orten begehrten Mitbeschirmung Genfs und der Waadt zu sehen, was Savoyen zu hintertreiben suchte -], qui est allé [zusammen mit Jakob **Andermatt**] Deputé à Baden [wo eben am 29. Mai 1668 eine gemeineidg. Tagsatzung stattfand]², affin qu'il parle, comme il faut avec tous les autres Députés des [VII mit Savoyen verbündeten] Cantons Catholiques [- IX ausg. GL und SO -], pour reparer à ce qu'at esté fait au preiudice de L'Eglise de Dieu, et de L'alliance de Savoy, la quelle Mrs. les [dits] Cantons Catholiques feroient cesser, s'ils ne reparent pas à celà³; s'ils considerent combien L'alliance de Savoy Leurs est importante pour les seurtes de la religion Catholique [- Anspielung auf die ständigen Anfeindungen durch die neugl. Orte -], et de leurs Etats mesme [- Anspielung auf den 1. Villmergerkrieg von 1656 -], ils se doivent porter de bonne grace à reparer promptement à celà, affin que S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] remarque la bonne affection qu'ils ont pour luy, ce que l'obligerat aussy luy à y correspondre par des effects de sa Generosité; il faut donc ... que tous les bons Patriots des [dits] Cantons Catholiques travaillent à cela, puisque leur propre conscience, et le bien de leur patrie les y obligent; je vous prie donc ... d'apporter tous les soins plus grands, qu'ils vous serat possible pour cela, et aussitost que ... les [dits] Cantons auront reparer à ceste affaire, S.A.R. m'envoyerat les ordres, pour commencer les Negotiations, que i'ay à faire, pour les satisfaction de Mrs les Cantons ses Alliés, ce qui me donnerat les moyens, de recognoistre genereusement la paine, qu'il vous plairat de prandre en ceste affaire, comme encor quelques'uns de vos Amys.

C'est l'jnterest des Cantons Protestans, de laisser continuer l'Alliance de Savoy avec les [cantons] Catholiques sans y rien innover, ny alterer, car s'ils portent lesd. Cantons Catholiques à faire quelque chose, qui soit directement, ou jndirectement contre L'alliance de Savoy, cela veut dire qu'ils rompent l'alliance, et ce cas la obligerent S.A.R. de ceder tous ses droits, et pretentions à une puissance [wohl

Frankreich gemeint], qui pouroit plus facilement s'en mettre en possession, ce qui donneroit bien à panser aux Cantons protestans, qui ont une tres mauvaise politique en cela: qu'ils laissent donc subsister, et continuer doucement l'alliance de Savoy avec les [cantons] Catholiques, comme ont fait leurs glorieux Ancestres depuis Cent ans [- das erste Bündnis wurde 1578 geschlossen; bereits damals liess sich Stadt und Amt Zug durch einen Zurlauben nämlich durch **Anton II.** an der Bundesbeschwörung in Turin vertreten -]⁴, voila donc comme j'l faut encore faire pour conserver le repos dans toute la Suisse. S.A.R. ne demande aucune nouveaute, et ne desire rien tant, que de marcher de bonne union, et de bonne jntelligence avec tout le corps Helvetique, ce qui luy serat d'autant plus avantageux d'avoir ce grand Prince leur voisin pour bon Amy, et de passer aynsi tous de bonne Jntelligence. je vous prie donc ... de bien considerer ces raisons, et de les représenter mesmes aux [cantons] protestants nos Amys, puisque c'est pour Leur bien, et advantage, aynsi que vous jugeres aussy tres bien ... par mon raisonnement, par ou vous voyes l'affection, que i'ay pour toutes la Suisse, par le desir que i'ay d'en voir conserver le repos, par le moyen de la bonne union entre S.A.R Mrs les Cantons Catholiques, et Mrs les Cantons protestants.

S.A.R. par ses lettres du 19 du courant me mande qu'il at donné audience aux desputes de Geneve [Jean Du Pan und André Pictet], et que par leur conduite, il iuge qu'ils considereront mieux les choses raisonnables ceste foy [- Genf beklagte sich, dass Savoyen den 1603 geschlossenen Frieden von Saint-Julien nicht mehr einhalte -]⁵, qu'ils n'ont Pas fait l'autre [fois - gemeint anlässlich der Gesandtschaft vom Jahre 1667⁶ -], et qu'aynsi il esperoit, que L'affaire s'acheveroit bientost, par ou vous voyés ... si S.A.R. panse à assieger Geneve, je croy qu'il n'y at point de pays au monde, que l'on publie tant de menteries, qu'a celuy icy.

Je suis detenu partie au lict, partie dans la Chambre par une grande defluction, qui m'at obligé à la Saigné, mais comme il n'y at point de fievre, j'espere que dans peu de jours, j'en pouray estre delivré.

Je suis bien ayse d'apprendre, que M^r ... [der franz.] Resident [François] Mo[us]lier irat à Baden [auf die obgenannte Tagsatzung]⁷, il pourat desabuser tous les Cantons de la fausse allarme, qu'ils ont pris, qui les at obligé à tenir ceste diette jnopinee et à la quelle l'on avoit publié qu'il n'y vouloient parler, que des choses, qui regardent les seurtes et defence de la Suisse [die ihre Grenzen durch Frankreich bedroht sah]⁸, s'il bien qu'il nous faudroit voir ce, que resulterat de lad. diette, je ne doute pas, qu'ils n'y prennent des resolutions, qui puissent estre à la satisfaction et du Roy [Lud-

91/57-59

wig XIV.], et de S.A.R., puisque leur propre bien, et jnterest les y doivent convier, c'est tout ce que je puis ... vous dire en response de la vostre, vous assurant, que ...

Je vous prie ... de me donner le plus souvent que vous poures de vos nouvelles".

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1) s. AH 38/57 | 2) s. EA VI 1, 750 (Nr. 477) |
| 3) s. ebenda 744 d, 747 cc | 4) s. AH 91/55 |
| 5) s. AH 62/58 Pt. 4 | 6) s. AH 89/78 |
| 7) s. EA VI 1, 751 c | 8) s. ebenda 750 a |

Original - AH 91, 130-133 - Blatt 133^V leer

58

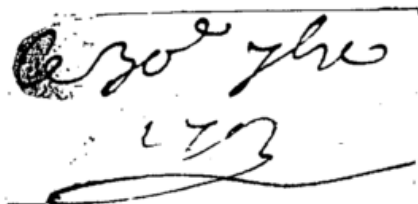
1703[?]¹ September 30.

A

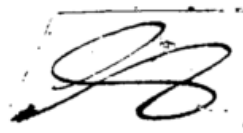
SCHREIBEN VON UNBEKANNT² AN [BEAT JAKOB II.?] ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay receü ... la lettre de mon amy dont je vous remercie tres humblement. Jl voudrois Avoir lieu de vous en pouvoir marquer ma reconnoissance, Je ne manqueray pas de luy rendre un bon compte du Soin que vous aves eu de Ses affaires. Je vous prie cependant de me croire ...".

1)



2) Unterschrift:



Original - AH 91, 134-135 - Blatt 134^V und 135^R leer

59

1668 November 5., Zug

A

SCHREIBEN VOM [ZUGER STATTHALTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN] AN
[ALT] LANDAMMANN [UND DERZEITIGEN NIDWALDNER LANDRAT
JOHANN FRANZ STULZ]

"Das der Her[r] nacher Baden [an die gemeineidg. Tagsatzung vom 4. November 1668]¹ verreiset, habe ich vohn H. Leütenambt Lussi vernommen, berichte hiermit demselbigen Jn kurzer Distanz, undt zwar Jn hochstem